

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal.
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 9 AOUT

Les résidents coloniaux

La République a une belle étymologie romaine, *res publica*, la chose de tous. Dans ce sens, beaucoup de gouvernements monarchiques ont mérité ce nom. C'est ainsi que le comte de Chambord et le Comte de Paris ont toujours déclaré que leur gouvernement ne serait point le *gouvernement d'un parti*. Le nôtre veut être, dans notre démocratie moderne et chrétienne, que « le premier serviteur de la France » et il fait appel au dévouement, au patriotisme de tous les Français pour donner à la France un gouvernement qui soit vraiment: *res publica*, la chose de tous.

La République est aujourd'hui bien éloignée de cet idéal. Elle est la chose d'un parti, d'une secte. Ses lois intangibles, indentifiées avec elle par le gouvernement et par la majorité parlementaire, sont les lois de la franc-maçonnerie. Ce sont des lois de guerre contre la majorité des Français, contre les catholiques dont elles tendent à détruire les croyances dans l'âme même des jeunes générations.

La République est avant tout l'exploitation des richesses de la France, de ses emplois, de ses avantages sociaux par les politiciens qui ont constitué l'organisation électorale destinée à capter les votes du suffrage universel.

Le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué, est le plus restreint des suffrages. Un petit groupe d'habiles meneurs, embrigadés dans chaque circonscription électorale, soutenus par les influences administratives de la candidature officielle, choisissent les candidats à la députation et au Sénat. La masse des électeurs suit, obéissant au mot d'ordre. Un contrat est passé entre les candidats des comités et des agents électoraux, qui sont leurs véritables électeurs. Toutes les places lucratives sont réservées à ces agents, à leurs familles, à leurs amis.

Les républicains n'avaient pas cessé sous l'Empire de récriminer contre les gros traitements des fonctionnaires et contre la multiplication des emplois publics. Depuis qu'ils se sont emparés du pouvoir, ils n'ont pas cessé d'accroître à leur profit le chiffre des traitements et de multiplier les sinécures.

Les colonies et les protectorats, qu'ils ont créés à grands frais en Afrique et en Asie, jusqu'aux frontières de la Chine, leur ont ouvert un vaste champ — non pour la colonisation dont ils n'ont cure, on n'a pas encore discuté le projet de loi sur les Compagnies coloniales — mais pour la création d'emplois nombreux, grassement rétribués, qu'ils ont distribués à des politiciens aussi avides qu'incapables.

La République a inventé les *résidents civils*, presque toujours en conflit avec nos généraux et nos amiraux, comme nous le voyons au Tonkin et en Algérie, résidents généraux, résidents, vice-résidents. Il n'y a pas d'ilot minuscule, de poste lointain et sans importance, où l'on n'ait installé un résident, bien renté, qui ne connaît ni la langue, ni les mœurs, ni l'industrie, ni le commerce des populations au milieu desquelles il a pour principale mission

de toucher de gros appointements, afin de revenir enrichi en France dans le plus bref délai possible, afin de céder la place lucrative à un autre politicien.

Un journal républicain, qui a conservé, — chose rare ! — une certaine indépendance, le *Journal des Débats*, signalait, dans son numéro du 4 juillet, les pérégrinations de nos agents coloniaux. Il citait l'un de nos agents coloniaux qui, en moins de huit ans, avait occupé cinq postes dans les parages les plus divers.

Ce cas n'est pas exceptionnel, disent les *Débats*; d'ordinaire, nos agents restent encore moins longtemps dans la même résidence.

Un journal de la Réunion, le *Créole*, nous donne d'édifiants renseignements sur les allées et venues de nos résidents. A Majunga, les six vice-résidents, nommés depuis 1886, ont passé avec une telle rapidité que les habitants ont eu à peine le temps de contempler leur visage; à Tamatave, le point le plus important, au point de vue commercial, de Madagascar, du 12 avril 1886 au 12 avril 1892, huit résidents, dont le *Créole* donne les noms, ont paru et disparu.

Si on prend la peine, ajoute le *Journal des Débats*, de défalquer de la courte existence de chacun de ces fonctionnaires nomades le temps de la traversée, et si on ajoute à la somme de leur traitement figurant au budget les frais et indemnités de voyage et de déplacement, on comprend à merveille pourquoi ces possessions lointaines sont si mal administrées et pourquoi elles nous coûtent si cher.

Nous n'avons rien à ajouter à cette constatation faite par un journal républicain indépendant. La France et ses colonies n'ont jamais été si mal administrées, et leur administration n'a jamais coûté si cher sous aucun gouvernement.

La République n'est pas aujourd'hui *res publica*, la chose de tous, elle est la chose d'un parti. Nous sommes exploités par une coterie de politiciens qui ne voient dans les fonctions publiques qu'un moyen de s'enrichir promptement aux dépens du pays.

LÉON PHILOUZE.

COURSES DE TAUREAUX

C'est un jeu espagnol qui est aussi fort apprécié de certains Français. Les arènes de la rue Pergolèse ont eu de réels succès et dans les départements du Midi on est très friand de ces sortes de spectacles. A Bordeaux récemment on a construit de vastes arènes et il n'est si petit village du pays basque qui n'ait ses gradins en planches toujours circulairement disposés sur la place principale et toujours prêts à recevoir des spectateurs.

Mais les plus ardents peut-être aux plaisirs taumachiques sont les habitants des Landes. Ils ont même créé une spécialité de courses dont ils sont très fiers. Les écarteurs landais sont aussi célèbres que les espados espagnols.

Dans les courses landaises on ne tue pas le taureau. Le torero est à pied et se contente

d'exciter la bête et d'éviter ses coups de corne furieux par des effacements rapides du corps, par des voltes ou des sauts superbes. Un des exploits les plus prisés par les écarteurs consiste à attendre, immobile, le taureau — qui est souvent une petite vache nerveuse aux cornes admirablement pointues. Au moment où la bête courbe la tête pour mettre à mal l'écarteur, celui-ci lui pose légèrement le pied sur la nuque et faisant le saut périlleux va retomber tout juste derrière l'animal. Ces hommes font des merveilles d'agilité, de souplesse, et comme presque jamais ils ne sont atteints, que, d'autre part, le taureau n'est point blessé, ces exercices offrent un spectacle fort amusant et peu dangereux.

Mais l'autre jour les bons Landais sont devenus féroces. Ils ont demandé la mort du taureau, et les écarteurs la leur ont offerte. Aussitôt la Société protectrice des animaux a agité son tonnerre. Elle a expédié une lettre courroucée au préfet des Landes, le priant de mettre un terme à ces spectacles sanglants et barbares.

Le préfet vient de répondre à la Société protectrice des animaux. Il est de son avis assurément, et ces spectacles lui paraissent aussi sanglants et barbares, mais il craint d'indisposer des électeurs qui commencent à bien voter. Sa conscience se trouve tourmentée. Comme homme privé il voudrait bien interdire les courses. Comme fonctionnaire il voudrait conserver les bonnes grâces des électeurs. Une tempête sous le crâne d'un préfet.

Je comprends cet excellent homme. Je me demande aussi pourquoi la Société protectrice des animaux ne le laisse point tranquille. Tant que les écarteurs seuls ont couru quelque danger, tant que les vaches landaises ou les taureaux pouvaient sans aucun risque pour leur peau précieuse trouver énergiquement celle des hommes, la Société n'a rien dit. Elle ne protège les bêtes que lorsqu'elles ne sont pas humaines. Le titre d'homme est un titre suffisant à sa négligence.

Mais dès que les hommes ne se sont pas contentés de risquer leur vie et qu'ils ont voulu attenter aux jours sacrés des taureaux, la Société protectrice n'a pu se tenir. Elle a plongé ce bon préfet des Landes dans les perplexités casuistiques les plus profondes.

Je n'ai pas plus d'amour qu'il ne faut pour les jeux sanglants, et j'avoue même que, voir sur la table de l'arène fumer le sang du taureau, cela me réjouit peu. Je consens volontiers qu'on interdise de pareils jeux. Ils ne peuvent que rendre les spectateurs insensibles et mêmes cruels.

Mais je voudrais que le même souci qu'on montre pour la vie des animaux, on le montrât aussi pour la vie des hommes. On permet tous les jours des exhibitions de dompteurs qui entrent sans autres armes qu'une cravache dans la cage de bêtes féroces. Un jour ou l'autre ces hommes finissent par être dévorés vivants. Les bêtes ne risquent rien.

Dans tous les cirques et chez tous les acrobates c'est à qui inventera le tour le plus difficile et par conséquent le plus dangereux. De pauvres petits enfants servent à ces jeux et y

courent les plus grands dangers. Il ne se passe presque pas de mois sans que surviennent des accidents mortels. Personne n'en a cure. Il n'y a pas de Société protectrice des vies humaines. Les hommes sont cependant aussi des animaux.

Sans doute il faut approuver le soin que l'on prend de la vie des animaux. Mais ce qui m'intéresse en cela, c'est le souci de la moralité humaine. La loi Grammont n'a pas été faite en faveur des animaux, mais bien en faveur des hommes. Quand on interdit à l'homme d'être cruel vis-à-vis des animaux, ce n'est pas tant la souffrance de l'animal que l'on désire supprimer, mais la cruauté de l'homme. Les animaux sont nos serviteurs, nous les attelons et même nous les mangeons. Il est probable que ça ne les amuse pas.

A peu près tous les hommes suivent cependant ces errements, sauf les brahmes et les végétariens. Même les membres de la Société protectrice mangent du bifeck.

Donc, je veux bien qu'on s'intéresse aux animaux, mais il me semble qu'il faudrait d'abord commencer par s'intéresser aux hommes et protester d'abord contre les dangers que courent les écarteurs pour avoir le droit ensuite de s'indigner contre la mise à mort des taureaux.

JEAN LACOSTE.

Le Livre des Espérances

Par l'abbé Elle Méric, professeur à la Sorbonne (Paris, Lecoffre).

Depuis deux mois environ, la presse a cité M. l'abbé Méric, professeur à la Sorbonne, comme futur successeur de M^r Freppel.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs un nouvel ouvrage de cet écrivain distingué.

Le docteur Biginelli, directeur de l'*Ateneo*, apprécie en ces termes ces pages éloquentes, destinées à relever le courage et les espérances des chrétiens de nos jours, trop portés à la défaillance :

« Ce n'est pas des espérances terrestres et politiques que M. Méric nous entretient dans le beau livre que nous annonçons ; ce n'est pas davantage des espérances humaines qu'un catholique peut caresser, dans les polémiques scientifiques, contre les erreurs modernes. Il écarte aujourd'hui ces discussions. Ce n'est pas qu'il les dédaigne, elles ont fait pendant trente ans l'objet principal de ses études ; et l'on connaît en Italie et en Allemagne les remarquables ouvrages de ce penseur de premier ordre. Mais le monde de la science ne doit pas nous faire oublier le monde de la foi ; l'ordre surnaturel doit dominer l'ordre naturel. C'est dans sa foi que le chrétien doit chercher le fondement le plus solide de la paix de son âme et de ses espérances.

» Parti de ces considérations élevées, l'illustre auteur choisit les paroles les plus remarquables de l'Évangile, des Épîtres de saint Paul, de l'Apocalypse, et les enrichit du trésor des réflexions chrétiennes, et il les applique avec un art merveilleux aux discussions, aux polémiques, aux graves inquiétudes qui agitent la conscience du monde contemporain. Livre

admirable, de grande envergure, que l'on peut et que l'on doit faire lire aux hommes du monde, de tout âge et de toute condition, qui veulent comprendre la vie et son but.

» Tantôt, l'éminent philosophe nous parle des persécutions, et il nous apprend avec quel esprit de foi, de résignation, de sacrifice, les premiers chrétiens ont supporté des épreuves bien autrement cruelles que celles que nous subissons aujourd'hui. Il flétrit la mollesse, l'indifférence, la torpeur des chrétiens de nos jours. Tantôt il nous rappelle la vie active et ardente de saint Paul et de ses disciples, et il cherche à réveiller l'ardeur des catholiques qui désertent le champ de bataille, et qui refusent de prendre part à la grande lutte de la vérité et de la justice contre l'injustice et l'erreur.

» Quelles réflexions admirables, quand l'illustre écrivain nous parle de l'union fraternelle qui devrait exister entre tous les chrétiens qui ont la même foi et les mêmes espérances !

» Et en présence de ce monde qui fait d'incroyables efforts, efforts d'ailleurs impuissants, pour supprimer la douleur par la science économique, il fait des vœux pour voir naître la race vaillante des chrétiens qui sauront, à l'exemple des martyrs, braver la douleur qui élève et ennoblit l'humanité.

» L'éminent professeur a suivi dans son livre une méthode nouvelle : il commence chaque chapitre par des versets empruntés aux Saint-Livres, et il éclaire ces textes par un commentaire religieux, moral, social, qui ranime la foi, réveille les espérances, fait naître dans l'esprit les pensées les plus élevées et découvre cette vie future qui devrait occuper sans cesse notre esprit.

» Lisez ces beaux chapitres intitulés : *L'Église de Satan*; *Perdre sa vie et sauver son âme*; *Courage et mépris de la mort*; *Toute créature est en gémissement*, etc., etc. Lisez encore : *L'heure de la justice*; *Êtes-vous prêts à mourir*; *Les bourreaux et la justice de Dieu*; lisez, vous ne saurez ce que vous devez le plus admirer, l'élevation des pensées, la grandeur des sentiments, l'ardeur de la foi, la rapidité entraînée du style.

» Nous citons, aujourd'hui, de longs fragments de ce livre admirable, que nous sommes heureux de faire connaître à nos compatriotes d'Italie.

Nous n'ajouterons rien à cette juste et flatteuse appréciation du savant rédacteur de l'*Ateneo*. Nous engageons nos lecteurs à lire ce chef-d'œuvre. Hélas ! la littérature contemporaine est pauvre en livres de piété accessibles à tous les esprits. Il faut donc lire et faire lire ce bon livre, que j'appellerais volontiers un livre de chevet, car il ne devrait pas nous quitter.

Comme on sent bien en lisant ces admirables

pages, étincelantes, rapides, touchantes et fermes à la fois, qu'il n'appartient qu'à l'idée religieuse d'apaiser l'âme, de la fortifier, de la consoler, et de lui donner le courage nécessaire pour dominer les vicissitudes, si diverses et souvent si douloureuses, de la vie.

Abbé LOUIS GARNIER.

SCRUTINS DE BALLOTAGE

Conseils généraux

Cent treize résultats connus hier à quatre heures du matin.

Républicains élus : 96.

Conservateurs : 16.

Ballottage dans le nouveau canton de Roubaix.

Les républicains gagnent 17 sièges, ils en perdent 5.

Sénateurs républicains élus : MM. Cordier, Marcou.

Députés républicains élus : MM. Rathier, Saint-Martin, Delpech.

Députés conservateurs élus : MM. Baron, Piérard, de la Bassetière, Vilfeu.

M. Wilson est élu dans le canton de Montresor.

Le député conservateur M. Eschasseriaux a échoué.

La majorité passe de droite à gauche dans l'Indre.

Le socialiste Culine a été élu conseiller d'arrondissement à Roubaix.

L'élection de Montpellier a occasionné des rixes.

Plusieurs distributeurs de bulletins ont été blessés.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 août 1892.

Les transactions à la Bourse ont une plus grande animation que pendant le mois précédent; il y a, en effet, beaucoup d'argent à remployer provenant des coupons de juillet, et il n'existe aucun sujet d'inquiétude en politique ni au dedans ni au dehors. Aussi le 3 0/0 continue à monter à 99.47 et le 4 1/2 à 105.60.

La Rente Italienne est en ferme tendance à 90.87. On escompte les dispositions plus favorables d'une entente commerciale sur des bases nouvelles avec la France.

L'Extérieure s'inscrit à 63 19/32. Le Rouble est en hausse à Berlin, et le Nouveau Russe cote 78.50, l'Orient 68 fr.

L'action de la Banque de France conserve, malgré la diminution de son portefeuille, le cours de 4,200 fr.

Le Crédit foncier à 4,112 fr. regagne le terrain perdu dans un moment d'affolement dont les porteurs de ce titre paraissent être revenus depuis la lettre circulaire du gouverneur.

La Banque de Paris est en ferme tendance à 658. Elle a envoyé deux délégués à Madrid pour arrêter les conditions de l'avance de 50 millions à faire au gouvernement espagnol.

La Société Générale conserve le cours de 471.25. Son chiffre d'affaires présente pour le seul mois de juin une augmentation de neuf millions.

Le Crédit Lyonnais semble définitivement fixé au cours de 800 fr. On constate une aug-

mentation de 43 millions sur le chiffre d'affaires du dernier mois.

Les Chemins Économiques valent 415 fr.

NOUVELLES MILITAIRES

Les généraux Ferron et Warnet, qui commandent les 18^e et 17^e corps d'armée, assistent, à partir d'hier, aux manœuvres de cavalerie dirigées, à Lannemezan, par le général Loizillon, commandant du 1^{er} corps d'armée et président du Comité de cavalerie. Quatre brigades de cavalerie de corps d'armée, les 13^e, 16^e, 17^e et 18^e, prennent part à ces manœuvres avec quatre batteries à cheval des 23^e et 24^e régiments d'artillerie. Les évolutions de régiment et de brigade seront terminées demain mercredi, et les deux divisions opéreront ensuite, jusqu'au 13 août, contre un ennemi figuré par deux escadrons de cavalerie et deux batteries d'artillerie.

Le général Loizillon se propose de faire, au cours de la dernière période de ces manœuvres, l'expérience fort intéressante d'une nouvelle méthode pour le combat à pied des troupes de cavalerie.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Nos fêtes hippiques

DEUXIÈME JOURNÉE

Les fêtes de Saumur se continuent avec un entrain magnifique. Mais les soirées seulement sont employées aux divertissements. Hier matin, tout le monde était à son ouvrage, actif, empressé, afin de terminer avant midi le nécessaire ou le plus pressé.

A midi, les magasins commencent à fermer et chacun se met déjà en route vers l'École de cavalerie. La grande et unique attraction du jour est le Carrousel militaire, donné par MM. les officiers de l'École.

L'entrée de la carrière et des tribunes est autorisée à 4 heures; elle se fait en bon ordre et chacun trouve facilement à se placer. Ceux qui n'avaient pas été prévenus à temps que cette fête équestre était avancée d'une heure sont arrivés à deux heures, alors que les tribunes étaient complètement garnies, et n'ont pu jouir du spectacle.

A 2 heures, en effet, le canon annonce l'entrée du général Massiet dans sa tribune, entouré de l'élite de la société saumuroise, de l'Anjou et de notabilités de l'armée et de Paris.

Nous remarquons le général Mourlan, le général d'Andigné, le général Libermann, le sous-préfet et M^{me} Tillol, le colonel Mulot, M. Vinsonneau, maire, le colonel et M^{me} Maillard. Le général et M^{me} Michel, la duchesse de Che-

vreuse, marquis et marquise de Montesquieu, M^{me} de Mieulle, comtesse Armand, M. de Brantz, M. de France, M. de Dreux-Brézé, ainsi que toutes les dames des officiers de l'École de cavalerie.

La musique du 135^e de ligne joue la *Marche de la Marseillaise*, et les sous-officiers entrent en lice.

Signalons en passant la nouvelle fanfare de l'École qui alternait avec la musique du 135^e pendant le travail des officiers.

Cette année, l'absence des sous-lieutenants pouvait laisser supposer que le carrousel serait plus court, ou manquerait d'intérêt. Loin de là; plusieurs innovations ont été apportées, des exercices nouveaux et variés ont été créés, enfin on ne s'est pas du tout aperçu de cette absence.

Deux pelotons d'élèves-officiers ont été formés sous le commandement de M. le capitaine Tercinier. Armés de la nouvelle lance en usage maintenant dans l'armée, successivement ils ont pris les formations par un, par deux, par quatre, pour former ensuite une croix de Malte, une aile de moulin, une marche en fourrageurs, une mêlée, une charge.

On a beaucoup remarqué la course des têtes, exercice nouveau avec la lance.

La deuxième partie du carrousel comprenait un travail au galop par les Quadrilles des lieutenants et les courses de bagues et de têtes. Le vainqueur des bagues a été M. Cambier, lieutenant au 4^e génie, et celui des têtes M. Parlange, lieutenant au 12^e dragons. Entre les deux courses, la reprise des écuys du manège, sous la direction du commandant de Canisy, a fait l'admiration des sportsmen.

La reprise des sauteurs, comme toujours, soulève des oh !! et des ah !! indéfinissables.

Le carrousel a pris fin par un travail nouveau avec des chevaux de pur sang, au milieu de haies et le saut des mêmes haies par les chevaux de carrière.

La journée s'est très bien passée. L'orage du matin a fait laisser dans les armoires beaucoup de belles toilettes. Cependant l'aspect général des tribunes était ravissant et émaillé des couleurs les plus fraîches.

Le soir, le jardin du théâtre a été illuminé par les soins de M. Courant avec un goût parfait; la *Musique Municipale* a donné un concert fort intéressant qui a retenu aux abords de ce qui devrait être un kiosque une foule énorme de curieux et de promeneurs.

ENCORE LA GRÊLE!

L'orage d'hier a été désastreux pour les communes de Candès et de Montsoreau. La grêle, qui les avait épargnées dans les orages précédent, a détruit les récoltes qui étaient encore debout.

Une pluie torrentielle, accompagnée de grêlons, a tombé à Tours. La foudre a causé quelques dégâts.

LE CRIME DES BRUYÈRES

PAR JEAN RIVAL

Les confidences lui montaient aux lèvres, brûlantes et pressées.

— Heureuse ! répéta-t-elle. Vous croyez que je suis libre, que tout me sourit ? Ah ! combien vous vous trompez ! Je suis condamnée à un mariage odieux ; avant un mois, je serai la femme d'un homme dont je ne connais ni le passé, ni la famille, ni rien ! d'un homme qui me fait peur, que je déteste d'instinct et que mon père m'impose pour mari. J'ai épuisé les prières et les larmes sans réussir à le fléchir, à le toucher. Je suis à bout de forces ; je ne vois aucune issue à cette situation, et hier soir, j'étais sur le point de me jeter dans le Rhin pour en finir. Sans vous, dont l'apparition fortuite est venue donner un autre cours à mes idées, peut-être à cette heure...

— Ne parlez pas ainsi, ma pauvre enfant ! s'écria la vieille dame vivement émue. Pourquoi perdre l'espoir ? Tant que le mariage n'est

pas célébré, vous avez encore des chances d'y échapper.

— Comment ? Mon père ne cédera jamais. Dans quelques semaines, je serai enchaînée pour la vie !

— Oh ! cela ne se peut pas ! s'écria le jeune homme avec une généreuse indignation. On n'a pas le droit de vous sacrifier ainsi !

— Hélas ! je devrais me résigner ; mais je ne le puis !

— Non, non ! nul n'a le droit de disposer ainsi de toute votre destinée. Luttons encore ; peut-être finirez-vous par vaincre la résistance de votre père.

— Ah ! le combat est trop inégal. Mon père et cet homme se sont ligués contre moi... Non, non, mon malheur est irrévocable, je ne le sens que trop !

— Ne perdez pas courage, ma chère enfant, dit doucement la vieille dame. Vous vous exagérez peut-être les choses. Le mari que l'on vous destine est-il aussi terrible que vous vous le figurez ? Votre père doit certainement avoir des raisons...

— Ah ! madame, que de fois j'ai essayé de me persuader que je m'alarmais à tort, que je le jugeais mal !... Ce qui excite surtout ma dé-

fiance, c'est que nous ne savons rien de cet homme ; nous ne le connaissons que par ce qu'il nous a dit lui-même, et dans ses récits que de contradictions ! J'ignore par quels moyens, par quelles ruses il a su gagner l'amitié de mon père, à tel point que celui-ci, malgré mes prières, a dédaigné de prendre aucuns renseignements et l'a agréé pour gendre, sans tenir le moindre compte de mes répugnances. Oh ! non, mes craintes sont fondées, je vous assure, et je n'ose penser à l'avenir qui m'est réservé !

La vieille dame semblait de plus en plus touchée ; mais, eu même temps, un visible embarras se peignait sur son visage.

Certes, elle avait sincèrement pitié de cette pauvre enfant qui lui confiait naïvement sa peine. Pourtant, que lui dire ? Elle ne pouvait l'exciter contre son père, l'encourager à la rébellion.

— Prenez patience pendant quelque temps encore, dit-elle enfin. Tentez un suprême effort pour attendre votre père... Mais surtout, ajouta-t-elle, surtout chassez de votre esprit toute idée sinistre. Ne laissez pas mourir en vous l'espérance : qui sait si Dieu ne la fera pas renaître bientôt ?

THÉÂTRE DE SAUMUR

Malgré la température, il y avait hier soir une assez belle salle au *Voyage en Suisse*.

Ce soir, une gracieuseté est faite aux dames. Toute dame accompagnée ne paiera pas sa place. En route donc pour la Suisse, et soyons galants !

Apprétez-vous à rire, pas de la pièce proprement dite, mais des clowneries abracadabrantes des Omer's et autres Anglais. Il y a surtout un clown : le sleepnig-car, qui vaut, certes, l'argent à lui seul. C'est drôle et surtout nouveau.

BATEAUX-MOUCHE

Grande excursion de Tours à Nantes

Nous apprenons que le service des Bateaux-mouche vient d'organiser, pour les dimanche 14 et lundi 15 août, une grande excursion de Tours à Nantes, avec escale à Saumur et à Angers.

Le bateau *Ville de Tours* partira de Tours, le 14 août, à 7 heures du matin, et fera escale à Saumur vers midi.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 5 août

Une affaire assez curieuse est venue devant la Cour.

Un sieur Chevalier, meunier à Artannes, fut poursuivi, sur la plainte d'un boulanger, nommé Saillant, sous la double inculpation d'abus de confiance et d'escroqueries.

L'affaire vint le 8 juillet dernier devant le Tribunal de Saumur.

Au cours des débats, le ministère public crut devoir abandonner le chef d'abus de confiance et demanda au tribunal de ne retenir que le chef d'escroqueries.

Me Chevrier, du barreau de Saumur, présenta la défense de l'inculpé.

Contrairement aux réquisitions du ministère public, le tribunal acquitta le prévenu sur le chef d'escroqueries et le condamna à quinze jours d'emprisonnement sur le chef d'abus de confiance, abandonné par le procureur de la République.

Appel fut interjeté. Devant la Cour, l'appelant était encore défendu par Me Chevrier, un jeune avocat de beaucoup d'avenir.

M. Le Poittevin, substitut du procureur général, a fait appel à minima, demandant à la Cour de retenir les deux chefs d'inculpation.

La Cour, suivant les réquisitions prises par le ministère public de Saumur, a infirmé le jugement de première instance, écarté le chef d'abus de confiance, retenu celui d'escroqueries et maintenu la condamnation à quinze jours de prison, prononcée par le Tribunal de Saumur.

Enfin la comtesse, tu m'es rendu au moment où je désespérais de te retrouver, au moment où je te croyais perdu pour toujours. Oh ! que j'ai hâte de savoir... Dis-moi...

Mais Maurice avait repris son sang-froid. Tout danger n'était pas encore écarté ; il fallait au plus tôt se mettre en sûreté, à l'abri des poursuites.

— Ecoute, mère, dit-il, j'aurai le temps de te raconter tout au long ce qui m'est arrivé ; en ce moment, il importe avant tout de décider ce que nous devons faire.

— Tu as raison, répondit résolument M^{me} de Saint-Andret, en qui la vaillante femme de soldat s'était réveillée aussitôt. Voici une salle d'attente déserte ; entrons-y et délibérons. Que comptes-tu faire ? ajouta-t-elle en s'asseyant sur le divan de velours rouge.

— D'abord, je voudrais savoir si tout est en règle. As-tu suivi les instructions que je t'ai données ?

Immédiatement après avoir reçu ta lettre, cette lettre qui me rendait le bonheur ! j'ai prévenu mes gens que je ne voulais pas rester seule aux Bruyères, puisque tu n'y étais plus, qu'une parente m'offrait de m'établir chez elle, pour quelque temps, du moins, et que je m'étais

Les élections dans le canton de Gennes

Parmi les manœuvres, heureusement nouvelles pour le canton de Gennes, qui ont amené le succès de la candidature de M. Tétart, il en est une sur laquelle il semble nécessaire d'appeler l'attention.

La veille du scrutin, on a apposé sur les murs des deux communes de Grézillé et de Saint-Georges l'affiche suivante :

« J'oppose un démenti formel aux bruits » calomnieux que mes adversaires répandent contre moi, par jalousie et par vengeance.

» Signé : M. TÉTART. »

C'est bien là ce qu'on appelle une manœuvre de la dernière heure, et il est probable que M. Tétart, qui entend admirablement la réclame, a, par ce moyen, simplement voulu se rendre intéressant. Il s'est bien gardé, du reste, de faire connaître quels étaient ces bruits calomnieux et de désigner les personnes qui les auraient répandus.

Quels motifs de vengeance et de jalousie peuvent avoir contre lui ceux qu'il appelle ses adversaires ?

La vengeance ? Mais il n'était pas encore élu. — M. Tétart serait-il atteint du délire de la persécution, comme il est atteint du délire des grandeurs ?

La jalousie ? C'est de l'infatuation. Jaloux de qui et de quoi, grands dieux !

Est-ce de son vaste domaine d'Alligny (voir le *Courrier de Saumur* répandu par lui) ? Mais M. Tétart ne possède qu'une maison ornée d'une tourelle et un bois d'environ 40 à 41 hectares modestement entouré de treillages. Le « vaste domaine » d'Alligny existait bien il y a dix-huit mois, mais il a été morcelé et d'autres ont acquis fermes, terres et bois.

Est-ce de sa compétence en agriculture (voir le *Courrier de Saumur*) ? Mais elle s'est bornée jusqu'ici à l'élevage du lapin dans son parc.

Est-ce de ses 5 à 6,000 livres de rentes dont son cocher gratifiait si généreusement son maître, au cours de ses tournées électorales ? Il serait heureux qu'une aussi belle fortune appartint réellement à M. Tétart, car il lui serait alors facile de tenir les innombrables promesses qu'il a faites.

Est-ce de la superbe couronne de marquis qui orne la portière de sa voiture ? Peste ! marquis, démocrate, licencié en droit, ex-attaché au ministère des affaires étrangères, ayant, par pur amour pour l'agriculture du canton de Gennes, renoncé aux *grands honneurs* qui l'attendaient, paraît-il, dans la diplomatie, de plus conseiller d'arrondissement depuis le 31 juillet, M. Tétart a tous les bonheurs. Ses chevaux eux-mêmes sont couronnés ! — C'est sans doute pour cela que beaucoup de braves

décidées à accepter sa proposition et à partir sur-le-champ. J'ai remis le soin de nos affaires à l'intendant qui a remplacé ce pauvre Frédéric. C'est un homme sûr, je crois, en qui l'on peut avoir confiance. D'ailleurs, que nous importe, n'est-ce pas ? puisque tu es libre. J'aurais donné volontiers toute ma fortune, pour t'ouvrir les portes de cette affreuse prison ! Ah ! vois-tu, quand j'y pense !...

— Chère mère ! murmura le jeune homme avec tendresse.

— J'ai donc congédié tous les domestiques, je n'ai gardé que ma fidèle Marianne, ajouta-t-elle en désignant la vieille servante qui se tenait discrètement à l'autre bout de la salle, près des bagages. Elle m'a aidé à rassembler les quelques objets de valeur que je voulais emporter, en cas de besoin. Nous sommes parties ensemble pour X..., afin de terminer l'affaire du géodier. Je pensais que tu étais là, dans cette ville, en prison, et que je ne pouvais pas te voir ! Et toutes les inquiétudes que j'avais ! Si l'on t'avait trompé... si nous ne nous retrouvions pas !

— Moi aussi je pensais bien à toi hier... et toujours !

(A suivre.)

gens éblouis, fascinés, se sont écriés : Il n'y a que lui ! Il n'y a que lui ! et ils l'ont élu.

Voilà comme on empaume les électeurs ; mais nombre d'entre eux connaissent le dicton populaire : *promettre et tenir font deux*, et attendent M. Tétart à l'échéance.

N. B. — Nous apprenons, au dernier moment, que la voiture de M. Tétart provient des remises de notre sénateur, le général *marquis* d'Andigné. Un affreux réactionnaire eût fait supprimer la couronne, M. Tétart la conserve ; il est vrai que son cocher — toujours son cocher — dit que c'est une voiture de famille. C'est amusant.

MORT DE M. MARTEL

M. Charles Martel, l'excellent et dévoué chef de l'*Harmonie Angevine*, l'habile violoncelliste que nous avons plusieurs fois applaudi à Saumur, a succombé, dimanche matin, à Angers, dans son domicile, rue Voltaire, 5, à la maladie qui le tenait alité depuis quelque temps.

On se rappelle que, s'étant trouvé malade, le mois dernier, au concours musical de Tours, il n'avait pu diriger les morceaux exécutés par l'*Harmonie Angevine*.

M. Martel n'avait que 45 ans.

Les obsèques ont eu lieu hier soir lundi, à 4 heures, en l'église cathédrale Saint-Maurice.

Déraillement d'un express

Saintes, 7 août, 8 h. soir.

Un terrible accident de chemin de fer vient de se produire entre les stations de Grand-Jean et de Taillebourg (réseau de l'Etat).

Le train de Paris à Bordeaux, qui arrive à Saintes à 6 h. 4, a déraillé. Le mécanicien Laroque a été broyé ainsi que le chef de train M. Navarre ; le chauffeur Guillonneau a eu une jambe et un bras broyés.

Il y a six autres blessés.

A six heures et demie, un train de secours est parti de Saintes avec plusieurs médecins. Les dégâts matériels sont considérables. Le wagon-restaurant est broyé.

Saintes, 8 août, 2 h. soir.

J'arrive du lieu de l'accident où se trouvent le juge d'instruction et le procureur de la République de Saint-Jean-d'Angely. Voici comment les choses se sont passées :

Le train avait 23 minutes de retard et allait à une vitesse considérable. A deux kilomètres de Grand-Jean, la locomotive a déraillé. Aussitôt le mécanicien a mis le frein en mouvement et renversé la vapeur ; le train s'est arrêté, mais le wagon-restaurant, qui suivait la machine, a continué dix mètres encore sa route, en prenant la machine fortement en écharpe. Le choc a disloqué le wagon-restaurant et renversé sur le côté opposé à la machine un fourgon de bagages, un wagon-lit et un wagon mixte ; aucun autre wagon n'est sorti des rails ; les voyageurs qui s'y trouvaient n'ont éprouvé que le choc violent produit par l'arrêt instantané, et en ont été quittes pour de légères contusions.

Le mécanicien Laroque a été trouvé mort sous la machine et n'a pu être dégagé que fort avant dans la nuit ; le chef de train Navarre a été projeté sous les roues du restaurant et écrasé.

M. Carrère, chef mécanicien, a été blessé très grièvement ; on lui a fait ce matin l'amputation d'un bras ; il a une cuisse cassée et l'on craint des contusions internes. Le chauffeur Guyonneau avait le corps littéralement brûlé ; il vient de succomber. Le conducteur Paponnet a les deux jambes brisées ; il a été amputé ce matin. Le caporal Laisné, du 107^e, a plusieurs contusions sans gravité.

M. Parent, ingénieur en chef, se trouvait dans le train avec sa femme et ses deux enfants ; ils sont légèrement contusionnés. M. Pédezert, ingénieur en chef des ateliers de Saintes, a eu le nez fortement contusionné ; plusieurs autres personnes ont eu des contusions plus ou moins fortes.

M. le docteur Brossart, médecin à Poitiers, en villégiature chez M. de la Clauzade, à trois cents mètres de la ligne, est accouru et a pro-

digné les premiers soins aux blessés, concurremment avec le docteur Gargam, de Saintes, qui était dans le train et qui n'avait eu aucun mal. Un sergent du 107^e a fait preuve d'un dévouement et d'une activité remarquables.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Deux journées au bord de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 13 août, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Balz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Ancenis inclus : 2^e classe, 6 fr. ; 3^e classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le Lundi 15 août, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours le Mardi à 4 h. 40 du matin.

La distribution des billets commencera le mardi 9 août.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la délivrance pourra cesser le Vendredi soir 12 août.

Un cœur reconnaissant

Terdeghem (Nord), le 22 novembre 1891. — Depuis 3 ans je souffrais de l'estomac ; je ne pouvais supporter la moindre fatigue ; le lait et les œufs formaient ma seule nourriture. C'est avec un cœur reconnaissant que je vous annonce le succès que j'ai obtenu avec vos bonnes **PILULES SULSES** : à peine la première boîte épuisée, je pouvais faire toutes sortes de travaux et prendre toute nourriture, sans éprouver de mal.

(Sig. lég.)

AIMÉ VANPEENE.

SQUARE DU THÉÂTRE

MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du MARDI 9 août, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme

1. Salut à la France, allegro... SELLENICK.
2. Ouverture de Calife de Bagdad. BOIELDIEU.
3. Nuage de dentelles, valse... J. KLEIN.
4. Aria, air varié pour alto... ADRIET.
5. Verre en main, polka... FARBACH.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Théâtre de Saumur

Direction : H. DAVID.

DERNIÈRE REPRÉSENTATION

MARDI 9 Août 1892

A l'occasion des Courses et du Carrousel

LE VOYAGE EN SUISSE

Pièce à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux

Avec le concours

DES OMER'S

CÉLÈBRES CLOWNS

Et d'Artistes des principaux Théâtres de Paris

ENTRÉE GRATUITE pour toute dame accompagnée d'un cavalier.

Il y aura un entr'acte d'une demi-heure pour le feu d'artifice.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

EAU DE VIE BLANCHE

Pour Fruits

Préparation spéciale faite avec des Alcools de première qualité.

Marmande 42 degrés... 1.50 le litre
Montpellier 45 — ... 1.75 —
Armagnac 50 — ... 2.00 —

Verre compris.

Par quantité de 6 litres :

Bonification de 10 c. par litre.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A Chateau des RÉAUX
VENDRE (Indre-et-Loire)
 A 4 h. de Paris **STYLE RENAISSANCE**
 Avec parc, douves, prairies, vignes, et corps de ferme, contenance 20 hectares, tenant à la gare de Port-Boulet.
 S'adresser à M^e **THYRAUD**, notaire à Songeons (Oise).

Etude de M^e **BRAC**, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION
 En l'étude de M^e **BRAC**, notaire,
 Le Jeudi 11 Août 1892,
 à 2 heures

D'UNE PROPRIÉTÉ

AU BOIS-BRARD (SAINT-FLORENT),
 Comprenant: deux maisons, entrée par un porche couvert, avec jardin bien arboré.
 Le tout contenant 8 ares et enclos de murs.

Jouissance de suite.
 S'adresser, pour traiter et visiter, à M^e **BRAC**, notaire.

A LOUER OU A VENDRE

PRÉSENTEMENT
 En totalité ou par parties

UN VASTE
 Etablissement d'HORTICULTURE
 Situé à Saumur, rue Fardeau et rue de Bordeaux.

Trois Grandes serres et une serre de multiplication, avec leurs chauffages. Installation d'eau de Loire dans tout l'établissement.

Facilités de paiement.
 S'adresser à M. **JOUY-LAROSE**, rue Fardeau, ou à M^e **BRAC**, notaire à Saumur.

A LOUER

APPARTEMENT
 Au 2^e étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.
 S'adresser au bureau du journal.

Atelier de Monuments Funéraires
 En face le Cimetière.

RUECHE Fils

SCULPTEUR
 Spécialité de Monuments en granit.
PRIX MODÉRÉS
 Nota. — M. RUECHE, n'ayant plus de magasin rue Beaurepaire, n° 46, prie ses clients de s'adresser même rue, même numéro, ou à son atelier, pour lui confier leurs commandes. Il continuera, comme par le passé, à apporter tout le soin nécessaire à ses travaux comme solidité, et aux meilleures conditions. (542)

A la Petite Jeannette

L. BLOUDEAU, CHEMISIER
 On demande un APPRENTI

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893
 Occupé par le Magasin de Lingerie de M^{lle} **TAILLARD**.
 S'adresser à M^{lle} **DAVEAU**, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

GUERISON
 Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZEMAS, A. N. P. SORIASIS, PRURIGO, YEIGNES, HERPES, LUPUS, etc.
 MÉTHODE DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
 Le traitement ne dérange nullement le travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
 S'adresser à M. **LEORMAND**, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

Approuvés par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.
CHEVEUX GRIS-CHUTE
 2⁵⁰ 4⁰⁰
 GRAND FLACON 2⁵⁰ PETIT FLACON 4⁰⁰
LE SUBLIMIOR
 Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.
 Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4 fr. 50.
 CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.
 DÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notices sous pli fermé.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits

Le litre : 1 fr. 50, 1 fr. 70 et 2 fr.
 Pour chaque litre on donne gratis un Nouet
 Kirsch et Marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 fr. 50.
 Citronnade rafraichissante et très hygiénique: le litre 3 fr. 50; le 1/2 litre 2 fr.
 Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 3 fr. 75.
 Sirops de Fantaisie, pur sucre, le litre 2 fr. 25.

Tous les jours, arrivages de Primeurs de choix:
 Amandes vertes, Abricots, Pêches, Tomates, etc.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES
 M^{mes} **NOEL & BOUIN**
 SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
 Très beau choix de Travaux fantaisie

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU**, Doreur
 Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.
 Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR

CHEMINS DE FER --- 1^{er} Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS					NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS					PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES				
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir
Paris	6	12	7 55	12 50	Bordeaux	8 25	12 30	5 40	8 25	Nantes d.	6 30	10 27	8 25	12 30	Paris (départ)	11 20	12 20	9 25	11 45
Chartres	9 34	12 20	10 12	2 48	Saintes	5 25	10 12	7 12	9 9	Angers d.	7 10	10 49	11 55	2 57	Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	5 46
Château-du-Loir	10 13	12 20	1 58	6 37	Niort	8 35	12 12	9 42	10 51	Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	Port-Boulet	6 52	10 7	7 35	8 37
Noyant-Méon	11 20	12 20	3 8	7 40	Thouars	9 40	12 12	1 35	4 28	St-Clément	7 26	12 40	3 59	6 22	Saumur (arrivée)	7 14	10 19	8 19	9 29
Linières-Bouton	11 29	12 20	3 17	7 49	Montreuil-Bellay	9 40	12 12	2 39	5 4	St-Martin	7 33	12 45	4 7	6 31	Saumur (départ)	7 22	10 42	8 16	9 29
Vernantes	11 43	12 20	3 30	8	Brézé-Saint-Cyr	9 59	12 12	2 53	5 18	Varenes	8 05	11 26	1 11	4 45	Paris (arrivée)	8 41	11 55	1 50	5 46
Blou	11 54	12 20	3 41	8 10	Chacé-Varrains	10 11	12 12	3	5 25	Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35
Vivv	12 2	12 20	3 49	8 17	Nantilly (arrivée)	10 16	12 12	3 5	6 14	Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
SAUMUR (Orl.)	12 15	12 20	4 2	8 29	Nantilly (départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Saumur (arrivée)	9 42	12 33	2 25	6 35	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
(arrivée)	12 20	12 28	4 14	8 34	SAUMUR (Orl.)	10 23	12 12	3 16	6 26	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
(départ)	12 28	12 39	4 22	8 41	Vivv	7 47	11 23	3 34	5 39	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
SAUMUR (Etat)	12 39	12 25	4 35	8 52	Blou	7 57	11 35	3 38	6 29	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
(arrivée)	12 25	12 32	4 11	8 32	Vernantes	8 11	11 49	3 30	6 43	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
(départ)	12 32	12 38	4 23	8 43	Linières-Bouton	8 14	11 49	3 30	6 43	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Nantilly (départ)	12 38	12 38	4 29	8 49	Noyant-Méon	8 20	11 58	3 36	6 6	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Chacé-Varrains	12 38	12 38	4 29	8 49	Château-du-Loir	8 33	12 11	3 49	6 19	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Brézé-Saint-Cyr	12 47	12 38	4 37	8 56	Chartres	8 46	12 23	4	6 31	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Montreuil-Bellay	12 47	12 38	4 37	8 56	Paris	9 1	12 36	2 15	4 11	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Thouars	1 28	12 47	2 15	5 1	Paris	9 1	12 36	2 15	4 11	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Niort	2	12 47	2 44	5 10	Paris	9 1	12 36	2 15	4 11	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Saintes	4 30	12 47	4 30	9 1	Paris	9 1	12 36	2 15	4 11	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
Bordeaux	6 24	12 47	6 24	11 59	Paris	9 1	12 36	2 15	4 11	(départ)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45
	9 56	12 47	9 56	4 22	Paris	9 1	12 36	2 15	4 11	(arrivée)	10 23	12 12	3 16	6 26	Paris arr.	4 28	4 48	9 30	2 45